



Genève, le 20 juin 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué du département de l'économie et de l'emploi

Nouvelle application mobile pour protéger les travailleurs contre les fortes chaleurs

Le département de l'économie et de l'emploi (DEE) lance une nouvelle application pour smartphone afin de protéger les personnes travaillant à l'extérieur des effets des fortes chaleurs. Avec ce nouvel outil, les employeurs peuvent évaluer la contrainte thermique subie par leurs employés et savoir quelles mesures prendre pour éviter tout risque pour leur santé. Cette application, MeteoAtWork, est une première en Suisse, testée pour la première fois dans le canton de Genève grâce aux données de MétéoSuisse. C'est le fruit d'un travail tripartite mené par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et les partenaires sociaux.

Un groupe de travail tripartite s'est constitué à la fin de l'été 2023 afin de trouver une solution permettant de favoriser la protection de la santé au travail en cas de fortes chaleurs estivales. Pour ce faire, l'OCIRT a réuni l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) ainsi que l'Inspection paritaire des entreprises (IPE). Le groupe de travail a été unanime à considérer qu'il était important de mettre à disposition des entreprises, dès l'été 2024, une solution numérique permettant de visualiser en un coup d'œil les niveaux de contrainte thermique et les mesures à mettre en place, heure par heure, sur une période de quatre jours.

Cette application pilote va faciliter la planification et la mise en œuvre des mesures à prendre. Elles vont de la mise à disposition de crème solaire à l'interruption des activités en cas de mise en danger des travailleuses et des travailleurs. Ces mesures dépendent des conditions météorologiques du moment (température, humidité et ensoleillement) et de facteurs liés aux conditions de travail, telles que l'intensité des efforts fournis au travail, l'habillement ou encore l'équipement porté.

Nouvelle prestation pour les entreprises

"MeteoAtWork va nous permettre non seulement d'améliorer la protection des travailleurs, mais aussi de maintenir la productivité de l'entreprise, en lui permettant d'éviter de devoir interrompre son activité moyennant la mise en place des mesures recommandées", a souligné la conseillère d'Etat Delphine Bachmann, chargée du département de l'économie et de l'emploi. "C'est une étape très importante qui est franchie aujourd'hui et qui permet à l'Etat d'offrir une nouvelle prestation numérique."

Pour l'heure, l'application est limitée à des activités en extérieur, mais elle pourra évoluer afin d'intégrer le travail en intérieur. Aujourd'hui, environ 1800 entreprises exercent une activité en

extérieur à Genève. Elle est pensée pour les employeurs, mais aussi pour les employés, et quiconque le souhaite pourra l'utiliser.

Utilisation possible par d'autres cantons

L'application MeteoAtWork, téléchargeable depuis les *stores* Android ou Apple, a été mise sur pied par la société zurichoise Ubique et intègre des données météorologiques horaires de MétéoSuisse pour le canton de Genève. Elle n'est donc pas utilisable, en l'état, par d'autres cantons. Cela dit, les réflexions menées à Genève sont régulièrement partagées au sein des instances intercantionales et fédérales et d'autres cantons pourraient l'utiliser.

Rappelons que l'OCIRT est chargé de contrôler les mesures mises en place pour garantir la protection de la santé et la sécurité des travailleurs (SST). Au sein de l'OCIRT, c'est l'inspecteurat du travail et la médecin inspectrice du travail qui assurent ces missions de contrôle et de conseil en matière de SST auprès des entreprises et des salariés.

Pour plus d'informations

- Livret "Protéger ses employés des fortes chaleurs ou du grand froid"
- Application MeteoAtWork sur Google Play (Android)
- Application MeteoAtWork sur l'App Store (Apple)

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *Pour le DEE: Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DEE, esther.mamarbachi@etat.ge.ch, T. +41 78 628 80 08;*
- *Pour la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS): Davide De Filippo, président, ddefilippo@sit-syndicat.ch, T. +41 79 707 14 67;*
- *Pour l'Union des associations patronales genevoises (UAPG): Pierre-Alain L'Hôte, président, lhote@prelco.ch, T. +41 79 248 16 66.*